Image not found or type unknown

Indemnité dépoart volontaire en retraite

Par **jolmol**, le **18/12/2007** à **16:04**

Je suis agent Public non titulaire de l'Etat, avec une ancienneté de 22 ans, et un contrat CDI. Ai-je droit à une indemnité de départ en retraite ? sachant que *mon contrat est régi selon le code du travail*

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés